

**COMMUNE  
DE BISCHHOLTZ**



Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de Saverne  
Canton d'Ingwiller  
✉ Mairie,  
67340 BISCHHOLTZ  
☎ 03.88.89.30.70  
mairie.bischholtz@orange.fr

**SEANCE DU LUNDI 25 MARS 2024 à 20h**

Membres présents :

SPACH Thierry - WILLEM Henri - DECKER Evelyne  
HEINTZ Françoise - MILLER Pascal - MILLER Yann  
REINHARDT Michel - WEIL Sabine

Excusée : JACOB Valérie

Absentes : KUHN-SCHNEPP Anita - LEONHART Audrey

Nombre de Conseillers  
élus : 11  
en fonction : 11  
présents : 8

**1. Lecture et approbation du P.V. de la réunion du 05/02/2024**

Le PV de la réunion du 5 février 2024 est approuvé et signé à l'unanimité.

**2. Désignation du secrétaire de séance**

Françoise HEINTZ est désignée secrétaire de séance.

**3. Participation à l'achat d'un ordinateur pour la BMS 333**

Le Maire informe les conseillers que la bibliothèque intercommunale BMS 333 a sollicité les communes de Bischholtz, Mulhausen et Schillersdorf pour l'acquisition d'un ordinateur en remplacement du matériel actuel devenu obsolète. La bibliothèque a présenté plusieurs devis et a retenu celui de Hanau Informatique à Ingwiller pour un montant de 540 € HT. La commune de Schillersdorf propose de prendre en charge cette dépense avec refacturation du tiers aux deux autres communes. Le Maire propose, après avoir consulté les deux autres communes, de participer à cet achat et de prendre en charge 180 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de participer à l'acquisition d'un ordinateur pour la BMS 333 et valide la prise en charge de 180 € à verser à la commune de Schillersdorf.

**4. Compte administratif 2023 du budget principal**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Henri Willem, adjoint au maire, choisi par le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 du budget principal, dressé par le Maire Thierry SPACH, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Dépenses de fonctionnement	151.322,93 €
Recettes de fonctionnement	277.956,86 €
<b>EXCEDENT</b>	<b>126.633,93 €</b>
Dépenses d'investissement	74.695,01 €
Recettes d'investissement	35.234,31 €
<b>DEFICIT</b>	<b>39.460,70 €</b>
<b>EXCEDENT DE CLOTURE 2023</b>	<b>87.173,23 €</b>

2) a voté et arrêté le résultat définitif tel que résumé ci-dessus.

## **5. Compte de gestion 2023 du budget principal**

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, déclare que le compte de gestion du budget principal, dressé par le Service de Gestion Comptable de Sarre-Union pour l'exercice 2023, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.  
Ce compte est approuvé à l'unanimité.

## **6. Affectation des résultats 2023 du budget principal**

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et après délibérations, constatant que le Compte Administratif du budget principal 2023 fait apparaître :

- un excédent global de	87.173,23 €
- un déficit d'investissement de	39.460,70 €

décide à l'unanimité :

- d'annuler le déficit d'investissement en affectant un montant de 39.460,70 € au compte 1068
- d'affecter le résultat net global de 87.173,23 € en report à nouveau au compte 002 de l'exercice 2024.

## **7. Budget primitif 2024 du budget principal**

Sur proposition du Maire et après délibérations, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2024 du budget principal qui se présente comme suit :

Dépenses de fonctionnement	277.500,00 €
Recettes de fonctionnement	277.500,00 €
Dépenses d'investissement	232.200,00 €
Recettes d'investissement	232.200,00 €

## **8. Vote des taux de la fiscalité directe locale : fixation des taux d'imposition pour l'année 2024**

Par délibération du 27/03/2023, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts locaux suivants :

TFPB :	29,84 %
TFPNB :	94,07 %
THRS :	15,90 %

Il est proposé de modifier les taux d'imposition en 2024 par rapport à 2023 et de les porter à :

TFPB :	30,14 %
TFPNB :	95,01 %
THRS :	16,06 %

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte cette proposition à l'unanimité.

## **9. Affectation argent de chasse au paiement des cotisations à la CAAA du Bas-Rhin**

Le maire rappelle :

- que la cotisation foncière 2024 à verser à la Caisse d'Assurance-Accidents Agricoles par les propriétaires fonciers de la commune s'élève à 3.935 €
- que dans le cadre de la relocation de la chasse, les propriétaires fonciers ont signé pour l'abandon du produit de la chasse à la commune
- que le montant de la location du lot de chasse communal est 4.500 €/an
- qu'une partie ou la totalité de cet argent de chasse peut être affectée au paiement des cotisations

Le maire propose d'affecter une partie de cet argent de chasse au paiement des cotisations à la CAAA.

Le Conseil Municipal, après délibérations, décide à l'unanimité de verser à la CAAA du Bas-Rhin la somme de 1.000,- €, couvrant une partie des cotisations foncières 2024 des propriétaires de la commune de Bischholtz.

#### **10. Création d'un emploi d'adjoint technique territorial contractuel à temps non complet**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la création d'un emploi d'adjoint technique territorial contractuel à temps non complet.

Les attributions consisteront à :

La durée hebdomadaire de service est fixée à 12/35è.

La rémunération se fera sur la base de l'échelon 08 : indice brut : 387, indice majoré : 373

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3, 1° de la loi du 26 janvier 1984 modifié pour faire face à un accroissement temporaire d'activité : 12 mois pendant une même période de 18 mois.

#### **11. Salle polyvalente : fin de travaux, nettoyage et réouverture**

Le Maire remercie tout d'abord Yann Miller et Laurent Miller pour le temps consacré et le travail remarquable accompli à la salle polyvalente.

Les travaux intérieurs sont quasiment terminés. Il reste quelques travaux de finiaition à effectuer, à remettre les plinthes et le comptoir. Un grand nettoyage de la salle, de la cuisine et du mobilier est à prévoir, sachant que la salle est louée le 21 avril 2024. Il est décidé d'affecter une équipe lors de la journée de nettoyage de printemps. Un échafaudage sera mis en place prochainement pour la mise en peinture extérieure du bâtiment.

Fraçoise Heintz pose la question quant à la commission sécurité pour la réouverture de la grande salle :

Le Maire rappelle que le contrôle technique bâtiment est effectué par l'APAVE au fur et à mesure de l'avancement du chantier. Une fois les travaux terminés la commune déposera la déclaration d'achèvement des travaux, ce qui permettra à la sous-commission départementale de la sécurité ERP d'effectuer la visiste de l'établissement. Une fois leur rapport réceptionné et l'accord favorable donné, le maire pourra levé l'arrêté de fermeture de la grande salle pris le 1/7/2021.

#### **12. Nettoyage de printemps**

La matinée nettoyage de printemps est prévue le samedi 6 avril 2024. Un flyer sera distribué dans la semaine dans les boites aux lettres des habitants.

#### **13. Divers**

NEANT